

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 09 NOVEMBRE 2017 à 19 Heures

MEMBRES PRESENTS : C. BALBUENA, L. BRESSON, M. BUISSON, A. DAYAN, M. FILERE, M. GRANJARD, A. LINAGE, J-C MUNARI, J. PERIER, P.SIMIAND, D.TCHIJEVSKY, J-L VENIAT, B.VISCOGLIOSI (arrivée à 19 h 20)

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES : C. CHANUT, M. GAUCHON, G.WAXIN, K. ZANCA

Pouvoir : M. GAUCHON à M. GRANJARD.

La séance est ouverte à 19 heures 05

Le quorum est atteint les membres du conseil, peuvent délibérer.

Monsieur Loup BRESSON est élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

1° - EVALUATION DEFINITIVE DES TRANSFERTS DE CHARGES LIES AUX TRANSFERTS DE COMPETENCE "ZAE", PEPINIERE D'ENTREPRISES" "SIVU COLLEGE HEYRIEUX : rapport de la CLECT de la CC CND

VOTE : 14 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 septembre dernier, a pris acte du rapport voté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 27/09/17.

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, chaque commune doit approuver ce rapport par délibération.

Le Conseil approuve le rapport voté par la CLECT le 27 septembre 2017 sur l'évaluation des transferts de charges liés aux transferts de compétence "Zones d'Activité Economique", "Pépinière d'entreprises" et " SIVU du Collège d'Heyrieux".

La commune est concernée par le transfert de compétence "ZAE".

Le montant de l'attribution de compensation 2017 sera diminuée de 9 536 €, soit à percevoir 126 296 €. (rappel AC 2016 : 135 832 €)

2° - SEDI : TRAVAUX SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC : Ajout point lumineux à la ZA

VOTE : 14 VOIX POUR, à l'unanimité

Le Conseil prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

.Prix de revient prévisionnel : 6 230 €
Financements externes : 5 706 €
Participation prévisionnelle : 524€ (frais du SEDI + contribution aux investissements)

.de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de : **30 €**
.de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de **494 €** avec un paiement au comptant. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Les crédits pour ces travaux seront inscrits au budget primitif 2017.

3° - COUPE DE BOIS ANNEE 2018

VOTE : 14 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil demande à l'Office National des Forêts de procéder au martelage en 2018, dans la Forêt Communale de OYTIER SAINT-OBLAS, canton de Chapulay, des coupes suivantes :

* Parcelle 6 : cette coupe en conversion aura deux opérations :
-avec une récolte des grosses réserves de hêtres ou chênes pour régénérer la forêt
- et une amélioration pour favoriser les plus belles tiges dans la futaie ou le taillis avec pour objectif la production de bois de sciage.

Le Conseil Municipal décide que cette coupe est destinée à la vente.

*Parcelle 8 : une coupe de balivage dans le taillis de châtaignier d'environ 17 ans :
Le Conseil Municipal décide que cette coupe sera délivrée à la commune et désigne Mrs Auguste LINAGE, Joseph PERIER et Michel BUISSON en qualité de garants responsables pour la bonne exécution cette coupe.

*Parcelles 12 et 13 : Ces 2 parcelles ont été éclaircies en 2005, cette coupe va continuer la conversion (objectif idem que la parcelle 6). Récolte des bois qui sont arrivés à maturité (chênes, hêtres, châtaigniers et robiniers) Amélioration ou coupe de régénération suivant le peuplement. Ces 2 parcelles constitueront un seul lot.
Le Conseil Municipal décide que cette coupe est destinée à la vente.

4° - TARIF REPAS CANTINE

VOTE : 13 VOIX POUR et 2 ABSENTIONS (Mrs PORRETTA et MUNARI)
à la majorité

Depuis le 01/02/2017 le tarif du repas facturé aux familles est de 3.80 €.

Le repas sans réservation est de 4.00 €

Le prestataire tarifie à la commune le repas à 2.575 € TTC avec effet au 01/09/2017 jusqu'au 31/08/2018.

Le conseil fixe le prix du repas avec réservation à 3.90 € et celui sans réservation à 4.50 € à compter du 01/02/2018.

5° - TARIF LOCATION FOYER RURAL

VOTE : 15 VOIX POUR, à l'unanimité

Les tarifs de location du foyer rural sont fixés depuis le 01/10/2010 comme suit :

- pour les habitants de Oytier et de Septème :

location 1 jour 250 €, avec forfait ménage 400 €

location 2 jours 350 € avec forfait ménage 500 €

- pour les personnes extérieures :

location 1 jour 700 €, avec forfait ménage 800 €

location 2 jours 900 € avec forfait ménage 1 050 €

- Caution portée à 800 €

Le conseil municipal valide les tarifs de location du foyer rural qui seront applicables au 01/01/2018 comme suit :

.Administrés de la commune :

- pour 1 jour 300 € dont nettoyage à charge du locataire,

-pour 2 jours 500 € dont frais de nettoyage inclus et obligatoire.

.Personnes extérieures :

-pour 1 jour 800 € et pour 2 jours 1 100 € dont frais de nettoyage inclus et obligatoire

La Caution reste fixée à 800 €.

Cette tarification pourra évoluer chaque année.

6° - DESAFFILIATION DE LA VILLE ET DU CCAS D'ECHIROLLES DU CDG 38

VOTE : 15 VOIX POUR, à l'unanimité

Par délibération concordantes du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS d'Echirolles, employeurs affiliés volontaires au CDG38 depuis son origine, le Maire-Président a été autorisé à solliciter la désaffiliation du CDG 38.
Le Conseil décide d'approuver cette demande de désaffiliation

7° - INFORMATIONS DIVERSES

Le prochain conseil est fixé le **VENDREDI 15 DECEMBRE 2017 à 19 Heures**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 25.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 17 Novembre 2017

Le Maire : René PORRETTA

